LE JOURNAL DE RUMIGNY…en Picardie

Bulletin d'information municipale

Numéro 21 **août 2020**

UNE NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

C'est avec un taux de participation très honorable, compte tenu des craintes suscitées par la crise sanitaire, que les électeurs ont voté pour la liste « Rumigny, notre village » lors du scrutin du 15 mars. Un seul tour a suffi. C'est une belle équipe qui gèrera pendant six ans les affaires communales. Elle poursuivra la dynamique engagée il y a six ans et mettra en œuvre le programme qu'elle a présenté en mars dernier, avec le souci permanent de bien gérer les modestes ressources communales.

Le nouveau Conseil Municipal a été mis en place en juin, avec trois mois de retard par rapport au calendrier électoral initial, en raison de la pandémie. Il m'a accordé sa confiance pour représenter la commune pendant les six prochaines années. Le conseil Municipal a désigné trois adjoints pour me seconder : Nadine RUELLE, première adjointe, suivra les finances. Marie-Claude BOUTIN, deuxième adjointe, supervisera les questions liées à l'état civil et aux activités des associations. Éric LÉCUYER, troisième adjoint, sera chargé des dossiers relatifs à la communication.

Notre secrétaire de Mairie titulaire, Christèle BELVAL, vient d'être placée en situation de grave maladie par le comité médical du Centre de Gestion avec effet au 30 septembre 2019. Un appel à candidatures a donc été lancé pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire.

De gauche à droite : Frédéric SAPART, Jean-Baptiste CARON, Nadine RUELLE, Florence MESSIO, Marie-Claude BOUTIN, Éric LÉCUYER, Nicolas BINOIST, Graziella GRENON, Gérard ADT, Céline BETHOUART, Pierre FERCHAUD, Christine BRULÉ, Dominique SCHAEVERBEKE, Véronique DUQUESNE, Dominique ÉVRARD.

Votre Maire, Dominique ÉVRARD

CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 29 août au soir :
soirée « pizzas »
Cour de l'école

les 29 et 30 août :
fête communale (sous réserve)
Terrain scolaire

Dimanche 30 août :
réderie (sous réserve)
Centre du village

Les 5 et 6 septembre :
Ball-trap (Association de chasse)
terrain de la Briquetterie

AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 mai 2020

Sous la présidence de M. Gérard ADT, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, le nouveau Conseil Municipal a été installé : M. Gérard ADT, Mme Céline BETHOUART, M. Nicolas BINOIST, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Christine BRULÉ, M. Jean-Baptiste CARON, Mme Véronique DUQUESNE, M. Dominique ÉVRARD, M. Pierre FERCHAUD, Mme Graziella GRENON, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, M. Éric LÉCUYER, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE, M. Frédéric SAPART.
M. Dominique ÉVRARD a été proclamé Maire et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.
Le Conseil Municipal a décidé d'élire trois adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».
Mme Nadine RUELLE a été proclamée première adjointe au Maire, Mme Marie-Claude BOUTIN deuxième adjointe au Maire et M. Éric LÉCUYER troisième adjoint au Maire.

Réunion du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués aux différents syndicats dont dépend la commune :
AU SYNDICAT SCOLAIRE :
Pierre FERCHAUD, Marie-Claude BOUTIN, Graziella GRENON.
AU SYNDICAT DE LA CRECHE (« SIVU »)
Véronique DUQUESNE, Dominique SCHAEVERBEKE, Céline BETHOUART (suppléante).
AU SYNDICAT DE SOINS A DOMICILE (« SISA »)
Florence MESSIO, Frédéric SAPART, Nadine RUELLE (suppléante).
A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME (« FDE »)
Gérard ADT, Nicolas BINOIST.

Le Conseil Municipal décide de composer cinq commissions municipales afin d'étudier les questions soumises au Conseil. Ces commissions ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Le Maire en est Président de droit.
-Commission finances.
Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Christine BRULÉ, M. Jean-Baptiste CARON, Mme Véronique DUQUESNE, M. Dominique ÉVRARD, M. Éric LÉCUYER, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE, M. Frédéric SAPART

-Commission travaux, urbanisme, assainissement, chemins, cimetière, sécurité routière.
M. Gérard ADT, Mme Céline BÉTHOUART, M. Nicolas BINOIST, M. Dominique ÉVRARD, M. Pierre FERCHAUD, Mme Graziella GRENON, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, M. Éric LÉCUYER, Mme Florence MESSIO

-Commission communication, bulletin municipal, site internet.
M. Gérard ADT, Mme Marie-Claude BOUTIN, M. Jean-Baptiste CARON, Mme Véronique DUQUESNE, M. Dominique ÉVRARD, M. Éric LÉCUYER, Mme Nadine RUELLE

-Commission vie au village (fleurissement, cérémonies, événements communaux, associations, santé, culture, jeunes, aînés, sport).
M. Gérard ADT, Mme Céline BÉTHOUART, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Christine BRULÉ, Mme Véronique DUQUESNE, M. Dominique ÉVRARD, Mme Graziella GRENON, Mme Dominique SCHAEVERBEKE, M. Éric LECUYER, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE

-Commission bâtiments communaux.
M. Gérard ADT, M. Nicolas BINOIST, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Véronique DUQUESNE, M. Dominique EVRARD, M. Pierre FERCHAUD, Mme Graziella GRENON, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE, M. Frédéric SAPART

Marie-Claude BOUTIN

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables sur :
http://www.rumigny.fr/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal/

Réunion du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal vote le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
344 511,90 €	373 272,59 €	97 029,38 €	462 247,23 €
+ 28 760,69 €		+ 365 217,85 €	

Le résultat 2018 est :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
+ 171 587,73 €	- 9 765,27 €
+ 161 822,46 €	

La part affectée à l'investissement en 2019 est :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			9 765,27 €

Le résultat de clôture 2019 est :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
344 511,90 €	373 272,59 €	97 029,38 €	462 247,23 €
+ 28 760,69 €		+ 365 217,85 €	
+ 393 978,54 €			

Les résultats globaux sont :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
+ 190 583,15 €	+ 355 452,58 €
546 035,73 €	

Le Conseil Municipal maintient inchangés les taux de la fiscalité directe locale : taxe d'habitation : 17,25%, foncier bâti : 22,26% et foncier non bâti : 49,67%.

Il vote le budget 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 490 114,15 € pour la section de fonctionnement et à 434 339,58 € pour la section d'investissement.

Réunion du 6 juillet 2020

Le Conseil Municipal décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants, vu qu'aucune dépense n'a été enregistrée sur le budget du CCAS depuis le 01/01/2020 et que le CCAS n'a pas été amené à examiner de dossier de demande d'aide depuis 2015.

Il décide de reverser au budget principal de la commune les résultats (2083,68 € d'excédent de fonctionnement). Une commission pour la gestion de l'action sociale est créée. Elle comprend : Mme Céline BÉTHOUART, Mme Marie-Claude BOUTIN, Mme Christine BRULÉ, Mme Véronique DUQUESNE, M Dominique ÉVRARD, Mme Graziella GRENON, Mme Florence MESSIO, Mme Nadine RUELLE.

Réunion du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal procéde à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Conformément à l'article L. 284 du code électoral, le Conseil Municipal a élu : 3 délégués et 3 suppléants.

M Dominique EVRARD, Mme Céline BETHOUART, Mme Florence MESSIO ont été proclamés délégués.

Mme Christine BRULÉ, M. Frédéric SAPART, M. Nicolas BINOIST ont été proclamés suppléants.

Les résultats des élections municipales du 15 mars 2020 (Un seul tour)

Taux de participation : 51,84%. votes nuls : 3,15% ; votes blancs : 1,18%

Ont obtenu : Florence MESSIO 96,71% (235 voix) ; Éric LÉCUYER 95,88% (233 voix) ; Dominique SCHAEVERBEKE 95,47% (232 voix) ; Céline BETHOUART 95,06% (231 voix) ; Nicolas BINOIST 93,42% (227 voix) ; Jean-Baptiste CARON 93,42% (227 voix) ; Pierre FERCHAUD 93,42% (227 voix) ; Christine BRULÉ 93,00% (226 voix) ; Gérard ADT 92,59% (225 voix) ; Frédéric SAPART 92,59% (225 voix) ; Marie-Claude BOUTIN 91,77% (223 voix) ; Véronique DUQUESNE 91,36% (222 voix) ; Nadine RUELLE 88,89% (216 voix) ; Dominique EVRARD 86,83% (211 voix) ; Graziella GRENON 84,77% (206 voix)

LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : Suite et…bientôt fin ?

Les Présidentes et Présidents des associations et clubs de la commune ont été invités le 28 juillet dernier par Monsieur le Maire à visiter la nouvelle salle polyvalente dont les travaux de rénovation touchent à leur fin. Les visiteurs ont apprécié la qualité des matériaux, des équipements et des aménagements. Le nouveau bâtiment est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Les larges baies vitrées font entrer la lumière naturelle dans la salle, qui sera plus grande puisque tables et chaises seront désormais entreposées dans une salle de rangement dédiée. Les couleurs retenues pour les carrelages, les plafonds, les murs, sont claires.

Pas de radiateurs sur les murs, puisque le chauffage est…au plafond ! L'équipement de la nouvelle cuisine se termine. Il comprend du matériel neuf et des meubles de l'ancien local. Les sanitaires sont spacieux. Les fenêtres sont équipées de volets. L'éclairage se déclenche par détecteurs de présence : pas d'interrupteurs ! Des portiques métalliques décoratifs habillent l'entrée, mais aussi la baie vitrée qui ouvre sur une belle terrasse à l'arrière de la salle.
Révolution dans les sanitaires ! Les locaux vétustes ont fait place à des espaces modernes, spacieux, et conformes aux normes !

Tous l'appareillage est électrique et pourra être commandé à distance grâce à la domotique. Les locaux de rangement sont spacieux et bien éclairés. Les extérieurs ont également été soignés, notamment l'entrée principale, bordée par des bornes d'éclairage. L'isolation est particulièrement soignée : nouvelles huisseries, nouveau plafond, le tout pour respecter les exigences de la norme RT 2012.
.

Les travaux auraient dû se terminer en juin. C'était sans compter sur la pandémie… Ils ont été arrêtés pendant toute la durée du confinement. Heureusement, toutes les entreprises ont résisté à cette épreuve ! La fin des travaux est désormais envisagée en septembre. La mise en service attendra le passage de la commission de sécurité. Dans les semaines qui suivront, la commune et le comité des fêtes installeront leur matériels dans les espaces de rangement.
Les visiteurs ont été convaincus : ce sera un très bel équipement !

Dominique ÉVRARD

LA VIE PUBLIQUE ET L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS PERTURBÉES PAR L'EPIDÉMIE DE CORONAVIRUS

Les mesures prises par le gouvernement pour freiner la propagation du Coronavirus ont fortement impacté la vie quotidienne des Ruminois. La municipalité a pris ses responsabilités et a mis en œuvre les prescriptions gouvernementales. Elle n'a pas hésité à acheter des masques pour la population. Elle a ainsi procédé dans un premier temps à la distribution des masques jetables offerts par la Région (1550), directement dans les boîtes à lettres (un lot par foyer). Elle a ensuite distribué un masque lavable par habitant (commande de 600 unités effectuée par la Commune via Amiens Métropole). Les masques lavables que nous avons commandés par l'intermédiaire de la Région (560 pièces) ont été proposés aux habitants lors de deux permanences en Mairie. Il restera à distribuer ceux proposés par le Département.

Devant le monument le 8 mai (Maire et adjoints sortants)

Une salle de classe aménagée pour la reprise…

Le défilé aux lampions du 13 juillet…

…a rencontré un beau succès !

La cérémonie du 14 juillet (tiens, du changement !)

Au concours de boules, tous les joueurs ont été récompensés

Toutes les animations communales du printemps ont été annulées dès la mise en place du confinement. (randonnée du 1er mai, chasse aux œufs remplacée par une distribution à domicile, fête des voisins, printemps des livres, grand prix cycliste,…). Les lieux publics (école, bibliothèque, Mairie,…) ont été fermés. Avec la fin du confinement, l'école a repris pour une partie des enfants et l'accès à certains services a été partiellement rétabli : ouverture de la bibliothèque en « drive », possibilité de prendre rendez-vous en Mairie… La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue sans public. Seuls étaient présents le Maire et ses adjoints (Véronique DUQUESNE et François BONNECHÈRE) dont les mandats avaient été prorogés de quelques semaines. Celle du 14 juillet était pratiquement conforme à la tradition : défilé aux lampions en musique le soir du 13, cérémonie devant le monument le 14. Le pique-nique républicain et le concours de boules n'ont eu qu'un succès d'estime, mais se sont avérés être de bons moments de convivialité. **Souhaitons que la fête de la commune de la fin août redonne des couleurs à la vie associative !**

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU CHENE

Les périodes printanières et estivales s'accompagnent très fréquemment de signalements concernant des démangeaisons ou éruptions cutanées, principalement sur les zones découvertes du corps (jambes, bras, mains, torse et dos). Certains de ces signalements peuvent être liés à des proliférations importantes de chenilles processionnaires du chêne, urticantes, présentes dans les forêts, parcs et jardins. La commune est touchée par ce phénomène. L'exposition aux poils urticants des chenilles s'accompagne de symptômes (éruptions cutanées démangeaisons, conjonctivites, toux irritatives, etc...) qui sont dans la majorité des cas peu sévères. En cas d'apparition de signes sévères ou de symptômes tels que malaise, vertiges, vomissements, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgence.
La chenille processionnaire du chêne est spécifique du chêne. S'il est constaté des chenilles sur des arbres qui ne sont pas des chênes sur la période qui s'étend du mois d'avril au mois de juin, ce sont d'autres chenilles, qui peuvent être inoffensives.

Comment se protéger lors d'une promenade ?
1 - L'une des premières précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher ;
2 - Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid ou de chenilles ;
3 - Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
4 - Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade ;
5 - En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés :
1 - Ne pas sécher le linge dehors surtout par temps venteux ;
2 - Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin ;
3 - En tondant la pelouse, mettre une tenue protectrice adaptée (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
4 - Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté et à distance, les munir de vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;
5 - Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
6 - En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

Un nid de chenilles processionnaires du chêne

Quelques conseils concernant la lutte :
- **Un traitement biologique larvicide existe** (insecticide biologique à base de *Bacillus Thuringiensis ssp. Kurstaki* autorisé en tant que produit phytosanitaire à visée de protection des végétaux). Seul un professionnel disposant d'un certificat d'aptitude dédié peut réaliser ce traitement. En outre, sa mise en œuvre n'est possible que pour une application par voie terrestre pendant les premiers stades larvaires du cycle de vie des chenilles ;
- Les mesures de lutte alternatives comme l'installation de **pièges à phéromones** afin de créer une confusion sexuelle ou l'installation de nichoirs à prédateurs n'ont pour le moment pas démontré d'efficacité probante en ce qui concerne la lutte contre les chenilles processionnaires du chêne ;
- Recours à la **lance à eau ou au nettoyeur haute pression** : cette technique permet de noyer les nids et de les faire tomber, l'eau alourdissant les poils et les empêchant de voler. Ainsi, il est alors possible de les ramasser dans une atmosphère humide, en veillant à porter les équipements de protection individuelle adéquats (gants, lunettes de protection, combinaison jetable, bottes, masque de protection respiratoire, etc).

Pour les parcelles privées, la lutte incombe au propriétaire.
Dans tous les cas, la lutte contre les chenilles urticantes est une affaire de professionnels, il est donc fortement recommandé de faire intervenir une société spécialisée ou un professionnel formé pour toute intervention sur un arbre infesté.

DU COTE DE LA BIBLIOTHEQUE

Lecture jeune public du 6 février.

Pour cette lecture, sur le thème « La Musique », les enfants étaient à nouveau répartis entre deux salles en fonction de l'âge. Certains textes furent cependant présentés aux deux publics, comme *La Vache musicienne*, fort appréciée, qui fut lue à la fois aux plus jeunes (par Marie-Claude Boutin) et à leurs aînés (par Françoise Robin.) A noter : la contribution de plusieurs élèves du cours moyen, qui avaient préparé des poèmes, et la prestation musicale de la jeune Ines, venue avec son violon. Merci à toutes les bénévoles qui participèrent au choix des histoires et au déroulement de cette lecture.

Ines devant son jeune public

Nathalie BONIFACE lisant un extrait de son dernier livre

Rencontre avec Nathalie Boniface le 11 mars.

C'était quelques jours avant le confinement, et déjà plusieurs personnes prudentes jugeaient préférable de rester à la maison. Il y eut cependant une quinzaine de lecteurs assidus pour venir accueillir l'autrice de *L'Hiver avec elle*. Deux animatrices, qui avaient apprécié l'ouvrage, avaient même apporté, l'un, le gâteau au chocolat, l'autre les biscuits aux amandes dont la recette figurait dans cet original roman. Nathalie Boniface évoqua sa précoce vocation pour l'écriture, suscitée par la Comtesse de Ségur, et répondit avec humour et simplicité aux questions du public sur ses voyages, ses différentes publications et ses goûts littéraires. Une vivante et chaleureuse rencontre dont on gardera un agréable souvenir.

Bernard GALTIER

L'ALBUM DE MARIE-LOUISE

Qui reconnaissez-vous sur cette photo prise le 12 mai 1982 devant la salle polyvalente, alors en construction ?

JEANNINE S'EN EST ALLÉE

Jeannine WALLET était une « figure » de Rumigny. C'était notamment une fidèle des activités du club de l'amitié. Elle manquait rarement les parties de scrabble et de cartes du jeudi après-midi.

ETAT CIVIL

Naissances :

Auguste CASEIRO GOURDIN (rue de Saint Fuscien) est né le 25 février.
Sarah CARON MATSUMOTO (rue de Saint Fuscien) est née le 24 juillet.

Décès :

Andrée CROQUELOIS (épouse SERRY) est décédée le 12 mai. Elle était née à CALAIS le 15 décembre 1920.
Jeannine SAVOY (épouse WALLET) est décédée le 8 juin. Elle était née à RUMIGNY le 23 juin 1934.
Marie CATTEAU (épouse MARSZALEK) est décédée le 6 août. Elle était née à GENTELLES le 31 octobre 1949.

UNE BOUGIE DE PLUS POUR WLADYS !

Wladys (Wladyslawa SKRZYPEK) a fêté ses 103 ans le 10 février, entourée de ses amies de Rumigny et de ses proches.

PETITS ET GRANDS CHANTIERS

Les employés communaux n'ont abandonné leurs outils que pendant les quelques jours qui ont suivi la mise en place du confinement. Ils les ont repris rapidement pour assurer l'entretien des espaces publics. Mais ils ont aussi contribué au chantier de rénovation de la salle polyvalente, notamment en remplaçant les appuis de fenêtres en briques. Ils ont également participé à l'organisation des salles de classe de notre école pour permettre la reprise des cours à destination des enfants des familles classées « prioritaires ». Benoît s'est appliqué à peindre des empreintes de pas dans la cour pour faciliter le respect de la « distanciation » par les enfants, mais aussi par les parents. Le chantier de déroulage de la fibre optique s'est poursuivi pendant la pandémie. La soudure des brins de fibre est une opération particulièrement délicate !

JOURNAL DE RUMIGNY : Bulletin d'information de la commune de Rumigny.
Directeur de la publication : Dominique EVRARD. **Comité de rédaction :** Éric LÉCUYER, Gérard ADT, Marie-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste CARON, Véronique DUQUESNE, Dominique ÉVRARD, Nadine RUELLE.
Ont participé à l'élaboration de ce numéro 21 : Gérard ADT, Marie-Claude BOUTIN, Dominique EVRARD, Bernard GALTIER, Éric LÉCUYER, Nadine RUELLE.
Photographies de : Dominique et Thérèse EVRARD, Isabelle LENNE ...et un grand merci à Richard MONNEHAY !
Site internet de la commune : www.rumigny.fr. Adresse de messagerie : mairie.rumigny@gmail.com
Imprimé par la Mairie de Rumigny. Dépôt légal.
Animaux perdus ou trouvés : rendez-vous sur le site internet de la commune à la page : **http://www.rumigny.fr/animaux-de-compagnie-perdus-ou-trouves/** et pensez à prévenir la Mairie par un message dès que votre animal est rentré à la maison !
D'autres photos sur : http://www.rumigny.fr/category/actualites/

MASQUES…JETABLES ?

Ce n'est pas parce que les masques sont « jetables » qu'il faut les jeter…n'importe où !